



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 2 décembre 2019 à 20 heures 30

Le lundi 2 décembre 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, VAN VOOREN et Mmes LUCAS, NUYTENS, KRAL.

Absent :

Procuration : Mme Leal à Mme Kral, M. Martinelli à M. Michel

Secrétaire de séance : M. Bulcourt

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

M. le Maire ouvre la séance, remercie les membres de l'assemblée pour leurs présences et aborde les points mis à l'ordre du jour.

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. Bulcourt est désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'application de l'article L.2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

3 – Prestations de service – entretien et contrôle des hydrants

(délibération N° 2019-029)

M. le Maire énonce les faits objet de cette délibération. Le 9 décembre 2013, le syndicat intercommunal d'eau potable de Montiers/La Neuville-Roy et pour lequel nous étions adhérents, a par délibération du 30 octobre 2013, conclu une prestation d'entretien et de contrôle sur les poteaux d'incendie situés sur le périmètre syndical pour une durée de 8 ans. Ce contrat prenait effet le 1^{er} janvier 2014.

En application de la Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe), les conseillers communautaires et les 52 communes du Plateau Picard ont confié les compétences d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018, cependant le contrôle des hydrants reste une compétence communale.

De ce fait, afin d'avoir la possibilité de régler leur facture de contrôle effectué en 2018 et dont la facture est arrivée en mairie fin octobre 2019, il est nécessaire de refaire le contrat au nom de la commune. Il est précisé que la rémunération forfaitaire initiale reste inchangée par rapport au 1^{er} janvier 2014 soit 60 € et révisée annuellement. La durée initiale reste également immuable soit 8 ans.

M. Le Roy dit puisque le syndicat a été transféré à la Communauté de communes du Plateau Picard, c'est à eux de régler la facture Suez. M. le maire répond qu'il s'agit d'une compétence communale et non communautaire. Il précise également que l'on n'a pas le choix. Le prix est plus élevé que la Communauté de communes du Plateau Picard mais la prestation rendue n'est pas la même.

Le conseil municipal après avoir délibéré, avec 1 abstention et 12 voix pour :

→ Accepte le contrat de la Suez suivant les conditions énumérées ci-dessus,

→ Autorise M. le Maire, à représenter et à agir au nom de la commune et signer tous les documents relatifs à cette décision.

4 – Budget – demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection des trottoirs rue

Pennellier sur la RD 152

(délibération N°2019-030)

M. le Maire présente l'étude de faisabilité établie par l'ADTO concernant la phase 2 pour la création de trottoirs, l'aménagement de places de stationnement et la sécurisation de la rue Pennellier sur la RD 152 dans la continuité de notre programme en cours comme nous l'avons prévu par délibération 2016-060.

M. Le Roy demande si le projet est mené jusqu'au bout de la rue Pennellier, M. le maire répond que oui. Demande également si ce sera en béton lavé, M. le Maire répond que oui, dans la même conception que la rue de Paris et rue de la Libération.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- De solliciter le Conseil Départemental suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux H.T Phase 2	583 870 €	
Subvention Conseil Départemental		188 000 €
Subvention DETR		67 500 €
Commune : avance TVA	116 774 €	116 774 €
Commune : fonds propre		328 370 €
Total TTC	700 644 €	

- Autorisent le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 – Budget – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réfection des trottoirs rue

Pennellier sur la RD 152

(délibération N°2019-031)

M. le Maire présente l'étude de faisabilité établie par l'ADTO concernant la phase 2 pour la création de trottoirs, l'aménagement de places de stationnement et la sécurisation de la rue Pennellier sur la RD 152 dans la continuité de notre programme en cours comme nous l'avons prévu par délibération 2016-060.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- De solliciter la Préfecture au titre de la DETR suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux H.T Phase 2	583 870 €	
Subvention Conseil Départemental		188 000 €
Subvention DETR		67 500 €
Commune : avance TVA	116 774 €	116 774 €
Commune : fonds propre		328 370 €
Total TTC	700 644 €	

- Autorisent le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6 – Budget – demande de subvention de l'association The Five Country

(délibération N°2019-032)

M. le Maire présente la demande de l'association The Five Country qui par courrier en date du 20 novembre 2019, nous fait part de sa difficulté à clôturer l'année en cours. Elle sollicite une subvention de 200 € pour l'année 2019.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 200 € au titre de l'année 2019 à l'association The Five Country

7 – Budget – nouveau bail locatif logement communal au 67 rue Verte

(délibération N°2019-033)

M. le Maire expose l'objet de la présente délibération. Les logements communaux 3 et 4 de la rue Verte sont identiques tant au niveau de la surface qu'au niveau de l'état.

Cependant il apparait une grande différence sur le montant du loyer.

Il est donc demandé à l'assemblée de rétablir le montant du loyer mensuel pour une bonne équité.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

➤ D'établir un nouveau bail pour la locataire en place concernant le logement N°4, pour un montant de loyer mensuel de 515 €, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

9 – Budget – Repas des personnes âgées 2019, participation des personnes extérieures

(délibération N°2019-035)

M. le Maire informe que la commission CCAS a choisi cette année que le repas de nos aînés aura lieu à l'Orangerie de Pont Sainte Maxence le 14 décembre 2019. Un car de 55 places a été loué pour cette occasion. Afin de mettre toutes les chances de notre côté pour que ce projet aboutisse, nous avons ouvert les inscriptions aux personnes extérieures de la commune. Une participation de 40 € couvrant les frais de car, de repas et d'animation sur place a été demandée par personne extérieure.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

➤ De valider la participation de 40 € aux personnes extérieures à la commune,

➤ De permettre l'encaissement des participants extérieurs sur le budget communal

10 – Budget – demande de subvention par les Restos du Cœur

(délibération N°2019-036)


M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant des "Restos du Cœur" en date du 5/11/2019. Cette association sollicite l'obtention d'une subvention pour l'année 2019. Il est précisé que ce point n'a pas été mis dans l'ordre du jour, cependant à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide le rajout d'une délibération complémentaire.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :


➤ D'allouer une subvention aux Restos du Cœur d'un montant de 100 € sur le budget 2019,










➤ Précise que cette somme sera imputée sur le compte 6574 dont il reste un crédit budgétaire.

Informations de M. le Maire

 Point sur les travaux de la place de l'église : informe que le pavage de la place de l'église devrait être terminé pour vendredi, une partie des trottoirs seront mis ensuite en béton lavé, le monument réinstallé avant la fin de l'année ainsi que les plantations. Reprise des travaux après le 14 janvier car l'entreprise sera en congé. M. Le Roy dit qu'il faudrait revoir la main courante pour l'accès par la rampe, même si cette dernière sera aux normes il craint que les personnes âgées ne soient pas tranquillisées sans main courante. M. le maire répond que l'on va attendre la fin de travaux mais qu'il va demander un devis pour une rampe laquée noire. Mme Kral dit que cela ne sera pas très joli.

 Les illuminations de Noël vont être progressivement mises en place cette semaine et la suivante.

 Que nous avons deux appartements à louer. Concernant l'appartement à rénover, nous sommes dans l'attente d'un devis. M. Le Roy dit une fois encore, qu'il faudrait demander des subventions auprès de la Communauté de communes du Plateau Picard, demander quelles sont les conditions d'octroi et les loyers à appliquer.

-  Que malgré sa mise en demeure, un véhicule a stationné sur la pelouse communale tout un Week-end, ce même véhicule stationne sur une ligne jaune gênant la circulation de gros véhicules (tracteur, bus scolaire et ramassage des déchets ménagers).
-  Du déplacement des colonnes de tri dans la rue Neuve momentanément dans l'attente de trouver une solution avec le collecteur dont le marché est en cours. M. Le Roy dit que l'emplacement dans cette rue n'est pas ridicule. Dans un avenir proche, cette rue n'aura plus besoin d'autant de places de stationnement et cela nous permettrait d'en avoir plus sur le parking situé derrière l'église. M. le maire dit que l'on va réfléchir prochainement au nouvel emplacement de cette zone de tri.
-  La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 10 janvier à 19 heures.
-  Mise en Led de l'éclairage public par l'entreprise Lamart de la moitié de la commune,
-  Mise en place du défibrillateur avec l'affichage pour le signaler,
-  Donne connaissance d'un courrier du Préfet pour la préparation de la période hivernale,
-  Donne lecture d'une note concernant la suppression de la TH émanant de M. le Sénateur Courtial. La commune ne devrait subir de baisse avec les compensations allouées. Nous faisons partie des communes surcompensées,
-  Présente une brochure sur l'engagement du Département pour l'offre de soins,
-  Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Pour ce faire, deux agents recenseurs ont été recrutés et la secrétaire de mairie effectuera la coordination,

M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Précise que l'arbre de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre à la salle des fêtes et que le comité offre cette année les cadeaux aux maternelles.

M. Lesueur : La construction du RPC se poursuit. Le bâtiment va être mis en chauffe pour réaliser la peinture. Informe qu'un emprunt complémentaire va être réalisé, comme il était initialement prévu. Que les taux sont bas en ce moment. Nous allons bientôt être prêts pour signer la vente d'un premier terrain à bâtir. Qu'un écran d'information a été installé dans une vitre de la mairie, information instantanée.

M. Bulcourt : Informe qu'il est satisfait du travail que réalisent les agents communaux et qu'ils ont de bonnes relations avec la population.

M. Le Roy : Souhaiterait qu'on revienne sur les travaux du carrefour de la rue de la Gayolle pour éviter les inondations. M. le Maire répond que le devis établi est supérieur au budget prévu. M. LE Roy demande si on ne pourrait pas remettre en fonction la mare pour absorber l'excédent d'eau. M. Le maire dit qu'effectivement c'est une idée à développer. Une discussion s'engage. M. le Maire dit qu'il va faire demander un devis pour une mare engazonnée. M. Le Roy dit qu'il faudrait peut-être voir avec la Communauté de communes du Plateau Picard pour une subvention de réhabilitation de mare.

M. le Maire reprend la parole pour ajouter que le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu l'année prochaine sauf si demande très urgente.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,
M. le Maire lève la séance à 22 heures 10

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 2 décembre 2019 a comporté huit délibérations :

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	

Bernard BULCOURT		Johan DELAWARDE	
Thierry HOUPY		Annyck KRAL	
Patrick LE ROY		Annie LUCAS	
Laurent MARTINELLI		Édith NUYTENS	
		Xavier VAN VOOREN	